

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-000942-181

MICHAEL CARRIER
Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Défendeur

RÉPONSE
(Art. 145 et 147 C.p.c.)

Le Procureur général du Québec, défendeur, répond à la présente affaire afin de :

- convenir d'un règlement et propose : une médiation ou
 une conférence de règlement à l'amiable.
- contester la demande;
 établir le protocole de l'instance avec les autres parties.

Le Procureur général du Québec est représenté par :

Me Émilie Fay-Carlos, avocate
Me Gabriel Lavigne, avocat
Bernard, Roy (Justice - Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074
Courriel de notification : bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Montréal, le 23 février 2022

Bernard, Roy (Justice - Québec)

Bernard, Roy (Justice - Québec)
(M^{es} Émilie Fay-Carlos, avocate
Me Gabriel Lavigne, avocat)
Avocats du défendeur
Procureur général du Québec

Notification par courriel / Michael Carrier c. Procureur général du Québec / 500-06-000942-181 / Réponse

Manon Ouimet (DGAJL) <manon-a.ouimet@justice.gouv.qc.ca>

Mer 2022-02-23 15:01

À : Robert Kugler <rkugler@kklex.com>; awery@kklex.com <awery@kklex.com>; mdesgroseilliers@kklex.com <mdesgroseilliers@kklex.com>; victor@coupalchauvelot.com <victor@coupalchauvelot.com>; Incoupal@gmail.com <Incoupal@gmail.com>

Cc : Émilie Fay-Carlos <emilie.faycarlos@justice.gouv.qc.ca>; Gabriel Lavigne <gabriel.lavigne@justice.gouv.qc.ca>

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-000942-181

MICHAEL CARRIER

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

NOTIFICATION PAR COURRIEL
(Articles 133 et 134 C.p.c.)

EXPÉDITEUR :

Me Émilie Fay-Carlos, avocate
Me Gabriel Lavigne, avocat
Bernard, Roy (Justice - Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51497
Télécopieur : 514 873-7074

Adresse pour notification par moyen technologique :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca
N/Réf. : 0095-CM-2018-002347-0003

COURRIEL ENVOYÉ À :

Me Robert Kugler
Me Alexandre Brosseau-Wery
Me Mélissa Des Groseilliers
Kugler, Kandestin s.e.n.c.r.l., L.L.P.
1 place Ville-Marie, #1170
Montréal (Québec) H3B 2C4
Téléphone : 514 878-2861
Télécopieur : 514 875-8424
Courriel : rkugler@kklex.com
Courriel : awery@kklex.com
Courriel : mdesgroseilliers@kklex.com

Me Victor Chauvelot
Me Louis-Nicholas Coupal

Coupal Chauvelot s.a.
460, rue St-Gabriel, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 2Z9
Téléphone : 514 903-3390
Télécopieur : 514 221-4064
Courriel : victor@coupalchauvelot.com
Courriel : lcoupal@gmail.com

LIEU ET DATE : Montréal, 23 février 2022
HEURE D'ENVOI : Se référer à l'en-tête de ce courriel

NATURE DU DOCUMENT Réponse (Art. 145 et 147 C.p.c.)
(Nombre de pages : 2)

TRANSMIS :



Manon Ouimet, adjointe
Bernard, Roy (Justice - Québec)
Direction du contentieux - Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone: 514 393-2336, poste 51511
Télécopieur: 514 873-7074
manon-a.ouimet@justice.gouv.qc.ca
courriel pour notification:
bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2022-PROC-00045178

Date et heure de transmission : 2022-02-23 15:06:58

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-000942-181

Titre : Réponse

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre procédure soit considérée comme reçue à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

Québec

N° : 500-06-000942-181
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

MICHAEL CARRIER

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

RÉPONSE

(Art. 145 et 147 C.p.c.)

ORIGINAL

Me Émilie Fay-Carlos, avocate
Me Gabriel Lavigne, avocat
Bernard, Roy (Justice – Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51497, 51529
Télécopieur : 514 873-7074
Notification par courriel :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca

BB1721 / N/Réf. : 0095-CM-2018-002347-0003